

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

LES PRIORITÉS DE LA NOUVELLE MANDATURE



INTERVIEW DE **Eric ANDRIEU**

Député européen et premier Vice-président de la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen.

Dans un Parlement européen qui monte en puissance, le calendrier de travail de la rentrée s'annonce chargé pour les eurodéputés, notamment pour ceux de la Comagri. Premier Vice-président de cette commission, Eric ANDRIEU nous présente les enjeux de cette nouvelle mandature.

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN POUR LA MANDATURE 2014-2020 ?

6



Du point de vue politique, il nous faudra poursuivre l'adaptation d'une PAC qui soit capable de promouvoir des formes d'agricultures diversifiées sur tout le territoire de l'Union et performantes sur le plan économique, social, et environnemental. La préservation de la PAC et de son financement dépendront très largement de sa capacité à répondre aux attentes de la société, lesquelles s'expriment aujourd'hui en termes de qualité, de durabilité, de valeur ajoutée et d'emplois. Comme me l'ont appris mes deux premières années d'expérience d'eurodéputé de la Commission agricole, à œuvrer sur la réforme de la PAC, une grande majorité de citoyens montre un très grand intérêt vis-à-vis de cette politique publique, qui n'intéresse pas seulement le monde agricole ou celui des experts. De par sa fonction de représentation démocratique, le Parlement européen est le miroir de cette nouvelle réalité, qui ne peut être ignorée de personne. Désormais doté d'un véritable pouvoir de législateur, il n'admettra plus n'importe quelle forme de politique publique agricole. La légitimité politique de la PAC est en jeu et avec elle, celle de son budget (sa répartition, son utilisation) dans un contexte financier bien plus difficile que par le passé. Mes

priorités pour cette nouvelle mandature peuvent très ponctuellement se décliner à travers le calendrier de la Commission de l'agriculture des prochains mois, selon les divers degrés de compétences du Parlement européen :

Pouvoir législatif : Plusieurs propositions législatives sont d'ores et déjà sur la table. Parmi celles-ci, je prévois de m'investir très activement sur la modification de la réglementation sur l'agriculture biologique, ainsi que sur celle relative aux programmes de soutien à la consommation de fruits et des légumes et du lait dans les écoles.

Pouvoir d'initiative : Quelques projets de rapports d'initiative, qui permettent généralement d'ouvrir le débat sur des sujets d'actualité ou des problématiques particulières en vue d'interpeller et d'appeler à légiférer, sont déjà dans notre ordre du jour. Je compte contribuer à deux d'entre eux : celui sur l'avenir du secteur laitier à la suite de la fin des quotas car j'estime que des outils de régulation de marché restent nécessaires, et celui sur le futur du secteur des fruits et légumes toujours insuffisamment organisé alors qu'il génère de la valeur ajoutée et des emplois. Je projette aussi de soumettre mes propres propositions de rapport d'initiative durant la législature. Si la Commission de l'agriculture du Parlement en était



Désormais doté d'un véritable pouvoir de législateur, le Parlement européen influera fortement sur la politique publique agricole.

d'accord, nous pourrions établir un rapport d'initiative viticole sur l'achèvement du marché unique du vin permettant la vente directe de vin entre pays de l'Union (y compris par internet). Je crois que cette mandature devrait aussi être l'occasion d'élaborer des rapports d'initiative sur des sujets qui devraient permettre de préparer la future réforme de la PAC, en lançant quelques ballons d'essais dans le débat public. Le processus de réforme de la PAC est un processus long et continu qu'il convient d'alimenter régulièrement et si possible à partir d'idées portées par les citoyens. Les thèmes sont ouverts et j'espère pouvoir travailler sur certains d'entre eux en coopération avec les organisations agricoles.

Pouvoir de veille législative : Durant les 5 prochaines années, nous devons veiller plus attentivement au contenu des volets agricoles des négociations commerciales internationales en cours (accords UE/USA, UE/Canada, UE/Mercosur...) afin de protéger les intérêts de notre agriculture. Je m'y emploierai non seulement en tant que membre de la Commission de l'agriculture, mais aussi en tant que membre suppléant de la Commission du commerce international.



© CA Héroult

Issu d'une grande région viticole, Eric Andrieu s'attachera à défendre l'intérêt des viticulteurs notamment concernant les nouvelles autorisations de plantations.

Nous devons veiller attentivement au contenu des volets agricoles des négociations commerciales internationales en cours afin de protéger les intérêts de notre agriculture

rités politiques et d'être plus efficace dans la défense des intérêts français en Europe, en lien avec notre Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll.

LE PARLEMENT EUROPÉEN VA-T-IL RETRAVAILLER SUR LES ACTES DÉLÉGUÉS D'APPLICATION DE LA NOUVELLE PAC ?

Evidemment. D'abord parce que tous les actes délégués de la nouvelle PAC n'ont pas encore été adoptés. C'est le cas, en particulier, de ceux relatifs aux nouvelles autorisations de plantations en matière vitivinicole qui doivent être adoptés avant la fin de l'année, et pour lesquels j'ai un intérêt très marqué, en tant qu' élu d'une très grande région viticole. Les dossiers viticoles entrent dans mes priorités.

Ensuite parce que des actes délégués déjà adoptés peuvent parfaitement être modifiés à tout moment, s'ils sont jugés inadaptés. Ces actes délégués sont extrêmement importants, puisqu'ils constituent les mesures d'application de la législation sur la réforme de la PAC, élaborée par le Parlement européen et le Conseil. En intervenant sur les actes délégués, les eurodéputés veillent à ce que l'esprit de la loi et les pouvoirs du Parlement européen, et donc ceux des citoyens, soient respectés. Je rappelle que le Parlement européen peut s'opposer à ces actes délégués. ●

BIOGRAPHIE D'ÉRIC ANDRIEU

- Né à Narbonne le 14 avril 1960
- Formé à l'Institut Agronomique Méditerranéen, il a exercé plusieurs activités professionnelles dans le développement local. Il est l'initiateur de la marque « Pays Cathare » dans l'Aude
- Député européen depuis 2012, élu dans la circonscription du Grand Sud Ouest
- Conseiller régional de Languedoc Roussillon
- Membre du Conseil national et du Bureau national du Parti socialiste

LES GROUPES PPE ET S&D N'ÉTANT PLUS MAJORITAIRES AU SEIN DE LA COMAGRI DU PARLEMENT EUROPÉEN, QUELLES SERONT SELON VOUS, LES ÉVOLUTIONS INDUITES SUR LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE DE CETTE COMMISSION ?

Au lendemain des dernières élections européennes, la physionomie de la commission de l'agriculture et du développement rural a légèrement changé. Certains nouveaux venus comme les élus du Front National n'appartiennent à aucun groupe politique, et faute d'avoir réuni les conditions pour constituer un groupe, ils se retrouvent parmi les « non inscrits », ce qui limite considérablement leur influence.

Pas plus aujourd'hui qu'hier, un groupe politique ne dispose à lui seul d'une majorité au sein de la commission de l'agriculture, ce qui oblige toujours à rechercher des majorités entre les 7 groupes existants. Et si hier, des majorités se sont construites entre les groupes PPE et S&D ou entre certains de leurs membres, ces alliances n'ont jamais été systématiques, des majorités ayant pu naître avec les autres groupes politiques ou certains de leurs membres. Le Parlement européen fonctionne avec des majorités à géométrie variable, tantôt de droite, tantôt de gauche, tantôt formées par une partie de la droite et de la gauche, puis par intérêts croisés dépendant de thèmes particuliers ou d'enjeux nationaux... Avec le nouveau Parlement européen, il n'y a pas de raisons objectives que les choses changent. On remarque simplement que les effectifs des groupes eurosceptiques qui participaient aux constructions des majorités, a légèrement augmenté. Il y a, par ailleurs, toujours eu une poignée de députés europhobes au sein de notre Assemblée. L'augmentation de leur nombre ne doit pas

J'estime que des outils de régulation de marché dans le secteur laitier restent nécessaires.

être surestimée. S'ils sont été plus nombreux à être élus en France le 25 mai, cela n'a pas été le cas dans tous les États de l'Union européenne. L'expérience passée nous indique qu'en tant qu'anti-européens et anti-PAC, ils se sont toujours trouvés à l'écart des autres élus, sans capacité réelle d'influence et incapables de créer des majorités. Cet exercice suppose un gros investissement dans son travail et dans la construction de liens avec ses autres collègues, se déroulant dans la plus grande discrétion. Cette manière de fonctionner n'est pas celle des députés extrêmes, généralement peu investis dans leur dossier, et plutôt en recherche d'agitation et d'effets de tribune visant à flatter leur électorat national. On peut même ajouter, que par un effet de dispersion des voix nationales au Parlement européen, ils affaiblissent bien plus le poids et l'influence de leur pays au sein de l'Union européenne.

COMMENT ENTENDEZ-VOUS JOUER VOTRE NOUVEAU RÔLE DE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA COMAGRI ?

Cette nomination est une marque de confiance de la part de mes collègues et je leur en suis reconnaissant. Ces nouvelles responsabilités impliquent pour moi un engagement plus important au sein du Parlement européen, après deux années passées à me former intensément en tant que nouvel élu, sur la réforme de la PAC en particulier. Elles me conduiront à m'impliquer davantage dans le fonctionnement interne de la commission de l'agriculture et à me positionner sur tous les dossiers. Ces responsabilités me placeront au centre du pouvoir décisionnel de la Comagri et du Parlement européen sur tous les sujets agricoles et ruraux, me permettant de mieux faire valoir mes prio-